

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoir : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER**DELIBÉRATION N° 79****RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION VISION PLUS AVEC LA SAEML SOREGIES****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,**VU** la délibération 2018/32 du 13 décembre 2018 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de l'avenant à la convention vision plus actuellement en vigueur avec l'ajout de 2 options (annexe 2 de l'avenant à la convention Vision Plus) :

- option de remplacement standard des lanternes
- option de pose provisoire de lanternes et de mâts

ainsi que les prix des options (annexe 1 de l'avenant à la convention Vision Plus)

Reprenant également deux volets ayant fait l'objet de délibérations du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE, relatives :

- au programme de Maîtrise de la Demande en Énergies (MDE) et Éclairage Public (délibération 2017/25 du 29 juin 2017)
- aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (délibération 2018/09 du 29 mars 2018)

**VU** l'avenant à la convention Vision Plus ne modifiant pas les clauses relatives à la date d'effet et la durée initiale de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'avenant à la convention Vision Plus et choisit de ne retenir aucune des options complémentaires reprise dans l'annexe 2
- autorise la signature par Madame la Maire de l'avenant à la convention Vision Plus et l'annexe 2.

**VOTE**

**UNANIMITE**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

